

Charte de responsabilité

Le Service Enfance Jeunesse innove et propose des ateliers ados.

Si vous avez déjà rempli cette charte de responsabilité vous pouvez ne pas la prendre en compte sauf si changement de situation.

Pour les vacances scolaires d'avril, les collégiens seront accueillis à Matour les après-midis du 11 au 14 avril 2023. Des points de ramassage (arrêt bus) pourront être étudiés sur demande.

Les après-midis « Quoi de neuf ? » qu'est-ce que c'est ?

Des temps d'accueil pendant lesquels les enfants pourront s'exprimer, proposer des actions et les réaliser avec le concours des animateurs des sorties improvisées pourront être mises en place comme : une sortie au lac de St Point, des sports collectifs, des jeux de société)

Les collégiens auront aussi la possibilité de se retrouver en autonomie (étang, maison des patrimoines).

Attention, sur ces temps d'autonomie, les jeunes ne sont plus sous la surveillance de l'animateur c'est pourquoi la collectivité décline toute responsabilité en cas d'incidents.

Pour de définir le degré d'autonomie que vous souhaitez pour votre enfant, merci de cocher l'une des cases suivantes :

- Mon enfant reste en permanence en présence de l'animateur, quelqu'un viendra le chercher à la fin de l'activité.
- Mon enfant reste en permanence en présence de l'animateur mais il peut repartir seul uniquement à la fin de l'activité.
- Mon enfant est partiellement autonome, l'animateur peut l'autoriser à se déplacer en autonomie autour du lieu d'accueil, mais il ne repart pas seul des locaux
- Mon enfant est autonome, il est libre de partir et revenir aux ateliers ados et peut repartir seul.

Dans le cas où mon enfant serait pris en photo,

- J'autorise la diffusion sur les supports de communication du SEJ (ex : internet)
- Je n'autorise pas la diffusion sur les supports de communication du SEJ (ex : internet)

Des sorties improvisées peuvent être organisé pendant les après-midis « Quoi de neuf ? » :

- J'autorise le SEJ a emmené mon enfant en mini-bus pour se rendre sur un autre lieu
- Je n'autorise pas le SEJ a emmené en mini-bus mon enfant pour se rendre sur un autre lieu

- Nom, Prénom et numéro de téléphone du responsable légal :

.....

- Nom, Prénom et numéro de téléphone du collégien :

.....

Fait à, le / / 20....

Signature du responsable légal et du collégien :